

Ses coordonnées : **Obligatoire** (Personne majeure faisant partie de la composition de ménage de l'étudiant.e)N° de registre national :

(figure derrière la carte d'identité Belge)

Nationalité : Nom : Prénom :

État civil :

☐ Célibataire☐ Séparé.e depuis le ☐ Veuf ou veuve depuis le ☐ Marié.e ou Cohabitant.e☐ Divorcé.e depuis le

Lien de parenté avec l'étudiant.e :

☐ Père☐ Tuteur ou tutrice☐ Étudiant.e (majeur.e ou émancipé.e)☐ Mère☐ Conjoint.e/Cohabitant.e☐ Autre :

Joindre le/les Avertissement(s)-Extrait(s) de Rôle (AER*) des **revenus 2024** exercice d'imposition 2025. Uniquement pour les personnes suivantes si elles sont reprises sur votre composition de ménage : un oncle/une tante, un grand-parent, un/une cohabitant.e de fait, une gendre/une bru, ou toute personne non apparentée, **mais** pas des autres personnes. Nous recevons automatiquement l'AER* du chef de ménage et son conjoint (si imposition commune).

Précisez tous les revenus du ménage de 2024 à 2026 :

Travail/Job annuel du :

Père/Beau-père : Mère/Belle-mère : Étudiant.e : Autre personne :

Autre(s) situation(s) : (Vous pouvez cocher plusieurs réponses)

Père Beau-père :	Mère Belle-mère :	L'étudiant.e :	Autre personne :	
☐	☐	☐	☐	SPF Sécurité sociale (ex Vierge noire), depuis le :/...../.....
☐	☐	☐	☐	CPAS (R.I.S.), depuis le :/...../.....
☐	☐	☐	☐	Revenus à l'étranger, depuis le :/...../.....
☐	☐	☐	☐	Apa/Fedris/Grapa/ou Autres revenus/(préciser) :, depuis le :/...../.....
☐	☐	☐	☐	Pension ou Prépension, depuis le :/...../.....
☐	☐	☐	☐	Maladie, depuis le :/...../.....
☐	☐	☐	☐	Chômage ou Perte d'emploi, depuis le :/...../.....
☐	☐	☐	☐	Médiation de dette, depuis le :/...../.....

Joindre attestation avec dates et montants perçus

Si cette situation est apparue **après 2024** : Joindre attestation(s) avec les dates et les montants perçusÉtablissement supérieur fréquenté en **2026 - 2027** : Joindre attestation d'inscription définitive

Nom de l'établissement :

Code postal : Localité : Province ou Pays :Section / Filière : N° de registre national de l'étudiant.e :

Informations complémentaires :

Externe :

- ☐ Sans transport en commun : Nombre de kilomètres ? (Trajet aller simple)
- ☐ Avec un abonnement de transport en commun : Nombre de kilomètres ?
Joindre copie abonnement (SNCB, TEC, STIB, DE LIJN) (Trajet aller simple)

ou

Interne :

- ☐ KOT - Logement étudiant.e en Belgique (min. 3 mois) :
Joindre copie du contrat locatif ou d'internat (2026-2027)
- ☐ Stage à l'étranger avec logement étudiant.e (min. 3 mois) :
Joindre la convention de stage **et** la copie du contrat locatif (2026-2027)

J'ai terminé mes études secondaires en : 20☐ Je suis déjà titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur : (si oui, préciser) Joindre copie du diplôme☐ J'ai également introduit une demande de bourse hors Belgique (pour les nationalités étrangères) : Oui : ☐ Non : ☐ Joindre preuveAutre(s) personne(s) de ma composition de ménage aux études supérieures (de plein exercice en Belgique) :

Nom, prénom : N° dossier : Dénomination de l'établissement : Joindre attestation d'inscription définitive

Attention : pour que votre demande soit recevable, celle-ci doit être signée et datée.

- Je certifie sur l'honneur que la présente déclaration est exacte.
- J'autorise la Direction des Allocations d'Études à récolter des données auprès du SPF Finances et du SPF Intérieur.
- J'ai pris connaissance que l'allocation me sera entièrement réclamée avec un intérêt de 12% s'il s'avère, après vérification du service, que celle-ci m'a été octroyée sur base de déclarations sciemment inexactes, contradictoires ou incomplètes.

Vos données personnelles ainsi que l'état d'avancement de votre dossier de demande d'allocation d'études seront transmis à l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel vous vous êtes inscrit.e ou auprès duquel vous avez sollicité une inscription, et ce, dans le but exclusif de faciliter le traitement de votre dossier d'inscription.



Signature de l'étudiant.e :

Date : / / 2026

Informations importantes

Allocations d'Études - Enseignement supérieur

(Universités, Hautes Écoles, Écoles supérieures des Arts)

Traitement de votre demande : Vous pouvez envoyer tous les formulaires/demandes de votre famille (de la même composition de ménage) dans une même enveloppe.

Envoi de votre demande

Renvoyez votre formulaire **à partir de juillet et au plus tard le 31 octobre 2026, et obligatoirement par courrier postal RECOMMANDÉ.**

Vous pouvez l'envoyer **même** si vous ne disposez pas de tous les documents. 

Les demandes sont examinées et traitées suivant leur ordre d'arrivée.

Un accusé de réception envoyé par courrier postal

Après réception et encodage de votre demande par l'un de nos gestionnaires de dossiers, l'accusé de réception sera envoyé par courrier postal dans le courant de l'année académique (avec le numéro de dossier).

Étude du dossier

Le gestionnaire de votre dossier vous contactera (par mail ou par courrier postal) si nécessaire.

N'envoyez aucun document complémentaire avant d'avoir été contacté.

Indiquez toujours votre numéro de dossier sur l'ensemble de vos attestations.

Suivi du dossier

Composez le **02 413 37 37** ou consultez notre site internet www.allocations-etudes.cfwb.be

La décision

Quand la demande aura été traitée, vous recevrez une décision (positive ou négative) par courrier postal dans le courant de l'année académique. Veuillez conserver **précieusement** ce document.

Minerval :

À partir de l'année académique 2026-2027, les montants du minerval changent dans l'Enseignement supérieur ! Pour connaître le montant de votre minerval, vous devez introduire, via ce formulaire et le plus rapidement possible, une demande d'allocation d'études.

Informations importantes

Allocations d'Études - Enseignement supérieur

(Universités, Hautes Écoles, Écoles supérieures des Arts)

Où renvoyer votre formulaire ?

Pour les établissements suivants :

ULB Université libre de Bruxelles

(+ ISTI, Architecture La Cambre Horta)

USL-B Université Saint-Louis Bruxelles

H.E. ICHEC-ECAM-ISFC

HE2B H.E. Bruxelles-Brabant (P.H. Spaak, De Fré, ESI)

HEFF H.E. Francisco Ferrer

EPHEC H.E. Ephec

+ les études supérieures hors Belgique

+ les étudiant-e-s en Institutions

+ les étudiant-e-s qui introduisent également une demande via AideFi
/CEDIES

Direction des Allocations d'Études
Rue Adolphe Lavallée 1 (4^{ème} étage)
1080 Bruxelles

Pour les établissements suivants :

UCL Université catholique de Louvain

(+ FUCaM, Faculté d'architecture Tournai, St-Luc BXL)

UNamur Université de Namur

HEAJ H.E. Albert Jacquard

HE Vinci H.E. Léonard de Vinci (Lambin, ISEI, ENCBW, IESP, Marie Haps)

HENaLLux H.E. de Namur-Liège-Luxembourg

HEPN H.E. de la Province de Namur

Direction des Allocations d'Études Attention, nouvelle adresse !
Avenue Gouverneur Bovesse 41 (3^{ème} étage)
5100 Jambes

Pour les établissements suivants :

ULg Université de Liège

(+ Agronomie Gembloux, Faculté d'architecture St-Luc Liège)

HECh Charlemagne

HEG H.E. Galilée (IHECS, ESEDI-ISALT, ISPG, ISSIG)

HELB H.E. Libre de BXL Ilya Prigogine (INRACI, ISCAM, EOS)

HELD B H.E. Lucia de Brouckère (Meurice, Ferry, Haulot, ISE, ISPE)

HEL H.E. de la Ville de Liège

HEPL H.E. de la Province de Liège

Direction des Allocations d'Études
Rue des Guillemins 16/34 (2^{ème} étage)
4000 Liège

Pour les établissements suivants :

UMons Université de Mons

(+ Faculté d'architecture Mons)

HEH H.E. en Hainaut

HELHa H.E. Louvain Hainaut (Roi Baudouin)

HELMO H.E. libre mosane

HEPHC H.E. provinciale de Hainaut - Condorcet

HERS H.E. Robert Schuman

+ l'ensemble des établissements artistique :

AC Académie des Beaux-Arts de la ville de Tournai

ARBA Bruxelles Académie royale des Beaux-Arts BXL
Arts2

La Cambre ENSAV

Le 75

CR Conservatoire Royal de BXL, Liège et Mons

ERG École de Recherche graphique

ESAC École supérieur des arts du Cirque

ESAVL École des Arts de la ville de Liège

IAD Institut des Arts de Diffusion

IMEP Institut supérieur de Musique et de Pédagogie

INSAS Institut supérieur des Arts du Spectacles et Tech. Diffusion

Saint Luc Bruxelles, Liège et Tournai

Direction des Allocations d'Études
Avenue Abel Dubois 16
7000 Mons